

Livre d'occasion : vers une rémunération des auteurs après la revente

En marge du Festival du Livre de Paris, la ministre de la Culture, Rachida Dati, a dévoilé une piste de réflexion pour répondre aux mutations du marché du livre d'occasion. Une communication destinée à rassurer les éditeurs, tout en affirmant une ambition : faire de la France un pays pionnier dans la défense des droits des auteurs.

Publié le : 11/04/2025 à 16:46

[Hocine Bouhadjera](#)



« Face aux changements de fond dans les modes de consommation et le développement du marché du livre d'occasion », la ministre a « souhaité répondre aux préoccupations du Syndicat national de l'édition (SNE) », qu'elle a rencontré à cette occasion, ainsi que le Conseil Permanent des Écrivains (CPE)

C'était un échange « dense et constructif », selon Séverine Weiss, présidente du CPE, au cours duquel le syndicat des écrivains et le SNE ont pu montrer qu'ils partageaient les mêmes

inquiétudes et attendaient une réponse des pouvoirs publics.

Vers une rémunération sur la revente ?

Le cœur de la proposition repose sur la création d'un nouveau mécanisme : un « *droit de suite* » appliqué au livre d'occasion, inspiré de celui qui existe déjà dans le marché de l'art. Puisque le droit d'auteur s'éteint à la première vente du livre, l'idée serait d'instaurer un prolongement de ce droit, permettant une juste rémunération des auteurs à chaque revente d'un ouvrage.

Ce produit serait ensuite « *reversé à un organisme de gestion collective au bénéfice du soutien à la création* », précise la ministre. L'auteur ne percevrait pas directement ce revenu complémentaire, mais il alimenterait un fonds de soutien destiné à financer la création littéraire. Pour l'heure, il ne s'agit encore que d'une hypothèse encadrée par le droit : la ministre va formuler une demande d'avis au Conseil d'État afin d'expertiser juridiquement cette possibilité. En fonction du retour de la haute juridiction administrative, « *une traduction législative pourra être envisagée* ».

Rachida Dati insiste par ailleurs sur un point de vigilance : les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) seraient exclus de cette mesure. Une manière de protéger les associations, ressourceries, et autres structures non lucratives qui jouent un rôle essentiel dans l'accessibilité à la lecture pour tous.

Rachida Dati revendique une volonté politique claire : « *Une fois de plus, fidèle à l'exception culturelle française, la France sera pionnière dans la protection des auteurs, de la création et de sa diversité.* »

En visite au Festival du Livre de Paris 2024, le président de la République Emmanuel Macron avait évoqué [une « contribution »](#) spécifique devrait prochainement être demandée aux acteurs du secteur de l'occasion, estimant que ce levier permettrait de renforcer la protection du cadre réglementaire du livre neuf. L'objectif était alors clair : éviter que la vente d'occasion, en particulier via certaines plateformes en ligne, ne constitue une manière détournée de contourner le prix unique institué par la loi Lang de 1981.

Il avait notamment affirmé : « *Ce qui est vrai, c'est que le livre d'occasion, quand il est fléché par certaines plateformes, c'est une espèce de mauvais usage, en tout cas de contournement de ce prix unique.* »

“Une avancée majeure”

Ce souhait présidentiel d'ouvrir une réflexion sur la régulation du marché de l'occasion s'est traduit en actes, se sont réjouis, dans un communiqué commun, Le Syndicat national de l'édition (SNE) et le Conseil Permanents des Écrivains (CPE), qui saluent « *une avancée majeure* » vers une juste rémunération en faveur de la régulation du marché du livre d'occasion.

Face à une dynamique de fond dans les usages des lecteurs, le secteur du livre alerte depuis plusieurs années sur la croissance rapide du marché de la seconde main, rappellent-ils. Une étude conjointe de la SOFIA et du ministère de la Culture, parue début 2024, révélait notamment qu'un

livre sur cinq était acheté d'occasion en 2022, pour un chiffre d'affaires estimé à 351 millions d'euros.

Ils sont formels : « *La montée en puissance des achats de livres d'occasion, pour partie au détriment du marché premier, s'accélère au point d'en faire un enjeu majeur de politique culturelle.* » C'est pourquoi, ils saluent cette prise en compte de leurs revendications, après plusieurs mois de concertation. « *Auteurs et éditeurs ont travaillé depuis plusieurs mois à élaborer une solution permettant un partage équitable de la valeur générée par la vente de livres d'occasion* », mettent-ils en exergue.

Au-delà du seul marché de l'occasion, les auteurs et les éditeurs saluent également une autre avancée attendue : la réévaluation du droit de prêt en bibliothèque, qui n'avait pas été revu depuis sa création en 2003. Cette revalorisation, longtemps demandée par la profession, constituerait un signal fort en faveur de la reconnaissance du travail des auteurs dans les circuits non marchands du livre, selon le SNE et le CPE.

Le marché du livre d'occasion connaît depuis plusieurs années une dynamique soutenue. Selon une étude publiée par le cabinet Xerfi en 2020, ce segment représentait alors 888 millions d'euros, un chiffre qui aurait depuis sensiblement augmenté. En comparaison, le marché du livre neuf s'élevait à 4,3 milliards d'euros selon GfK.

En 2023, 13,8 % des Français ont acheté au moins un livre d'occasion, contre 49,4 % un ouvrage neuf. Cette progression de la seconde main, qui répond aussi à des considérations économiques et écologiques, suscite des inquiétudes quant à son impact sur la chaîne de valeur du livre.

Depuis décembre 2023, une nouvelle réglementation impose l'affichage explicite de la mention « *occasion* » sur chaque livre revendu, en ligne comme en librairie. Cette obligation vise à clarifier la distinction entre neuf et seconde main, renforçant ainsi l'équité entre les différents canaux de distribution.

Selon un baromètre Ifop publié le 7 octobre 2024, 58 % des Français achètent des livres d'occasion, un chiffre en nette progression. Parmi eux, 76 % déclarent en avoir acheté davantage que les années précédentes. Les raisons sont claires : économies (86 %), possibilité de lire davantage (84 %), et geste écologique (80 %).

En France, le marché de l'occasion en ligne est dominé par des plateformes telles qu'Amazon, eBay, Rakuten (ex-PriceMinister) ou encore Momox. Leboncoin joue également un rôle significatif grâce à son modèle de petites annonces locales. Gibert, fort de son histoire de librairie-bouquiniste, continue de développer ses ventes sur Internet.

Enfin, Label Emmaüs incarne un modèle de réemploi solidaire. La plateforme, issue du mouvement Emmaüs, propose en ligne plus de 900.000 ouvrages d'occasion, issus de ses boutiques solidaires, contribuant à une économie circulaire à visée sociale.

Crédits photo : ActuaLitté, CC BY SA 2.0

Par [Hocine Bouhadjera](#)

Contact : hb@actualitte.com